

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Convocation du 23 juin 2025

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 3 juillet 2025, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON – Corinne GERVAIS - Karine PERRET - Philippe KUTZNER - Céline MARTIN - Robert LACOMBE - Karine RENARD - Michel COUTENCEAU - Jeanne GERVAIS - Augustin COLLET-SESE - Maryvonne CHEVALLIER – Claire-Hélène MESSÉANT - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Delphine HÉAU-MARY - Patrick GOMET - Julie DA SILVA FERREIRA – Joël VIRON.

Absents excusés : Gérald BAKAES (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Pascal OZANNE (donne pouvoir à Patrick GOMET)

Absents : Jérémy MARQUIÉ et Fabrice TROMBIK

Secrétaire de séance : Christiane TROUPILLON

1. Présentation d'un spectacle créé par les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Trois petites scénettes ont été créées (thèmes choisis et textes écrits) et interprétées par les membres du Conseil Municipal Jeunes. Madame le Maire et les élus les remercient et les félicitent. Elle remercie également les parents pour leur disponibilité et les 4 Conseillers Municipaux (Corinne GERVAIS, Karine PERRET, Christiane TROUPILLON et Joël VIRON) qui encadrent et accompagnent les « jeunes » élus dans leurs projets.

2. Temps de parole au public

Une personne a deux remarques à faire :

1- Elle s'inquiète pour la suite lorsque les médecins actuellement en poste seront à la retraite à la fin de l'année. Mme le Maire rappelle qu'elle cherche des solutions depuis ces dernières années avec la Communauté de Communes. Elle explique qu'une médecin salariée devrait débiter prochainement. D'abord 3 jours par semaine, puisqu'elle a un autre emploi, puis à temps complet si tout va bien.

2- Elle informe de la présence de cocons de chenilles dans les sapins à proximité du musée de la Résistance et du Boulevard de la Résistance. Madame le Maire indique que l'information sera transmise au responsable des services techniques. Corinne GERVAIS rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter les services de la Mairie (cahier de doléances à l'accueil de la Mairie, site internet, mail ou téléphone).

3. Réponses aux questions posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

Les réponses aux questions ont été données tout au long de la séance.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

5. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 3 avril 2025 :

Vu la délibération n° 2020-031 relative à la délégation d'attributions au Maire par le Conseil municipal en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire durant la durée de son mandat pour notamment, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 €.

DECIDE :

Article 1 : D'engager les dépenses suivantes aux articles suivants selon les dépenses prévues en investissement au budget primitif 2025 :

Objet	Fournisseur	Montant TTC	Article comptable
Logiciel de gestion du cimetière	GESCIME	8 526 €	2051 – Concessions et droits similaires
Souffleur à dos thermique	Equip’Jardin	730,15 €	2157 – Matériel et outillage technique
Refonte site Internet + Portail Famille + logiciel GRC + logiciel courrier	Utopia Consulting	11 459,76 €	2051 – Concessions et droits similaires
2 barrières de protection et sécurisation des manifestations	BAAVA	6 387,60 €	2188 – Autres immobilisations corporelles
Tabourets ergonomiques et assises au sol pour les agents de la crèche <i>Subventionnés à 80 % par la CAF</i>	Mathou	2 316,90 €	2184 – Matériel de bureau et mobilier
Treuil électrique + stop chute (gymnase / terrain de basket)	Playgones	8 880,79 €	2188 – Autres immobilisations corporelles
Cuve de récupération de l’eau de pluie (école élémentaire)	H-Tube	909,18 €	2188 – Autres immobilisations corporelles
Système d’arrosage surpresseur (terrain de foot)	Veolia Eau	10 551,60 €	2157 – Matériel et outillage technique
Réfection d’une salle de bain (logement de gendarmerie)	VPH Entreprise	3 133,98 €	2132 – Construction de bâtiments privés
Remise en état de la toiture (Salle Blanche de Castille)	Traditoit	16 066,49 €	2131 – Construction de bâtiments publics
Travaux de peinture – menuiseries intérieures et extérieures (Mairie)	Du sol au plafond	5 804,81€	2135 – Installations générales, agencements et aménagements des constructions
Travaux de peinture (Restaurant scolaire)	Du sol au plafond	8 760,10 €	2135 – Installations générales, agencements et aménagements des constructions
Panneaux de signalisation (voirie)	Signaux Girod	2 467,27 €	2157 – Matériel et outillage technique
Réfection de l’appentis (école de musique)	Traditoit	4 481,28 €	2131 – Construction de bâtiments publics
Plaque vibrante et 2 brouettes (CTM)	Loxam Rental	1 582,80 €	2157 – Matériel et outillage technique
Dessertisseuse, scie circulaire et perfo-burineur (CTM)	SETIN	858,76 €	2157 – Matériel et outillage technique
Caméra de vidéoprotection	Best of Technologies	2 994 €	21538 – Autres réseaux

6. Points à l'ordre du jour

1) Mise à jour de la liste des Commissions et représentations du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle qu'il a été institué diverses commissions municipales lors du Conseil du 25 juin 2020, lesquelles sont chargées d'étudier les dossiers avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil municipal.

Par mail en date du 4 avril 2025, Julie DA SILVA FERREIRA informait Karine PERRET de sa décision de démissionner de ses fonctions au sein de la commission Finances. Elle indiquait que Joël VIRON souhaitait rejoindre cette commission.

Madame le Maire rappelle que c'est le conseil municipal qui doit désigner les membres des commissions. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite faire partie de cette commission. Seul Joël VIRON se présente pour être le nouveau membre de la commission finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la nouvelle constitution des Commissions et groupes de travail.

2) Cession de matériel inutilisé - vente aux enchères en ligne

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et par délibération n° 2020-030 en date du 20 mai 2020, le Conseil municipal, lui a délégué des attributions, notamment celle de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Mairie de Lorris souhaite mettre en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Agorastore.fr ».

Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés. Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels des services techniques dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4 600 euros.

Madame le Maire informera le Conseil Municipal des décisions prises.

Question écrite de Patrick GOMET : quelle est la liste du matériel pour un montant si onéreux ?

Madame le Maire informe qu'il s'agit d'une délibération de principe. Il n'y a pas de liste établie mais il existe du matériel ou équipements n'ayant plus d'utilité pour la Mairie mais pouvant intéresser d'autres collectivités. En cas de vente, le conseil municipal en sera informé via les décisions du Maire.

Joël VIRON demande si ces équipements ne pourraient pas être mis à disposition de la Communauté de Communes. Madame le Maire rappelle que les différents services techniques sont dotés de leurs propres équipements mais qu'effectivement certains peuvent être mutualisés. C'est déjà le cas, quand cela est possible.

Julie DA SILVA FERREIRA demande si dans le cas contraire, la Mairie pourrait acheter du matériel d'occasion. Madame le Maire répond par l'affirmative.

Madame le Maire précise également que la destruction de bien n'intervient qu'en dernier recours, parfois il arrive qu'un don soit fait à un tiers, lorsqu'il y a un don de matériel, il est généralement suivi d'un don financier au CCAS par le tiers acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide le principe de soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne,**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants,**

- Autorise le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif,
- Prend acte que les recettes seront imputées au chapitre 75 (autres produits de gestion courante), article 75888 (autres) et article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget et que les dépenses liées aux commissions sur ces ventes seront imputées au chapitre 011 article 623 (annonces et insertions) du budget.

3) Attribution du marché public : « repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et la crèche »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide » arrive à échéance le 31 août 2025. Un nouveau marché public a été lancé, et les membres de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée se sont réunis le lundi 23 juin pour l'analyse des offres. Les propositions de la commission sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Lot	Nombre d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant TTC
1- Restaurant scolaire	2	API RESTAURATION	95 702,22 €
2- Crèche	1	CONVIVIO	14 335,04 €

Madame le Maire rappelle les difficultés que la Mairie rencontre pour les repas de la crèche (différents moulinés spécifiques et adaptés aux âges des enfants de 3 mois à presque 3 ans), avec un cahier des charges stricte. C'est pourquoi, le marché a été scindé en 2 lots, afin de permettre à certaines entreprises de répondre à chaque lot et d'établir la meilleure offre possible. Elle informe également qu'avec les mêmes quantités de repas pour le restaurant scolaire, il est estimé une économie de 18 959 € par rapport au prestataire actuel.

Julie DA SILVA FERREIRA demande si avec cette économie, il est envisageable de réduire les prix des repas facturés aux parents. Madame le Maire répond que ce n'est pas prévu et ajoute que seul le coût des repas est répercuté aux familles. Les frais d'entretiens des bâtiments et les salaires sont à la charge des communes (Lorris et Noyers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'attribution du marché comme indiqué ci-dessus
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels.

4) Attribution du marché public : « Construction de deux courts de tennis couverts »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché public de travaux pour la « construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house » a été lancé. Les membres de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée se sont réunis le lundi 23 juin pour l'analyse des offres. Les propositions de la commission sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Lot	Nombre d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant TTC
1 - VRD, espaces verts, clôtures	2	VAUVELLE TP	332 900,28 €
2- Bâtiment Tennis	1	LOSBERGER	681 012 €
3- Bâtiment Accueil	2	CLEMENT GERARD	156 000 €
		TOTAL TTC	1 169 912,28 €

Madame le Maire rappelle que le bâtiment « accueil » a été réduit à son minimum compte tenu du coût important qu'il représentait. Elle précise qu'une extension pourra être envisagée dans le futur. Les travaux devraient débuter fin septembre / début octobre, pour une durée estimée entre 8 à 12 mois. Elle remercie les membres et adhérents du club de tennis pour leur patience. Elle ajoute que cette construction va permettre de libérer des créneaux dans le gymnase communal pour d'autres associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte l'attribution du marché comme indiqué ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels.**

5) Attribution du marché public : « Travaux d'aménagement de voirie de la ville de Lorris : Boulevard Cléophas Renard et nouveau cimetière »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché public de travaux pour « l'aménagement de voirie de la ville de Lorris : Boulevard Cléophas Renard et nouveau cimetière » a été lancé. Les membres de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée se sont réunis le lundi 23 juin pour l'analyse des offres. Les propositions de la commission sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant TTC
2	EUROVIA	37 273,20 €

Pour information Madame le Maire présente le détail des travaux et du budget 2025 :

Travaux	Montant du marché TTC	Budget 2025	Imputation budgétaire
Boulevard Cléophas Renard	16 555,32 €	30 000 €	C/212 (aménagement de terrain)
Nouveau cimetière	20 717,88 €	27 000 €	C/2152 (installations de voirie)

Question écrite de Patrick GOMET : quelle est la nature exacte des travaux ?

Mme le Maire répond qu'il s'agit pour le Boulevard Cléophas Renard de la 2^{ème} phase des travaux (phase 1 en 2024) avec la réalisation d'un enduit bicouche (de la Rue Guillaume de Lorris à la Rue de l'Abzoue). L'entreprise étant la même que pour la phase 1, elle fera des retouches dans la première partie, là où cela est nécessaire, en même temps que le chantier de la phase 2.

Pour le nouveau cimetière il s'agit de la réalisation d'un béton bitumineux semi-grenu des allées centrales, les allées périphériques étant prévues pour le Budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte l'attribution du marché comme indiqué ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels.**

6) Validation de l'établissement bancaire retenu pour le prêt à souscrire pour le démarrage des travaux du tennis couvert

Daniel TROUPILLON rappelle que par délibération n°2024-035 en date du 30 mai 2024, le Conseil Municipal a validé à la majorité, le plan de financement pour la construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house, comme indiqué ci-dessous (montants estimatifs) :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	Montant T.T.C.
Travaux	870 000 €	1 044 000 €	Région CRST	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	104 400 €	125 280 €		
			Autofinancement	1 069 280 €
Total	974 400 €	1 169 280 €	Total	1 169 280 €

Il ajoute qu'une subvention supplémentaire a été accordée par le Conseil Départemental du Loiret pour un montant de 80 000 €. Il rappelle également que par délibération n°2025-016 en date du 3 avril 2025, le Conseil Municipal a validé à la majorité le budget primitif 2025,

Il est précisé qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à court terme sur 24 mois d'un montant de 450 000 € pour le démarrage des travaux en attente du versement des subventions et du reversement du FCTVA. Pour se faire, Daniel TROUPILLON, 1^{er} Adjoint au Maire, a suivi ce dossier. Il indique que 3 établissements bancaires ont été consultés : La Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

2 offres ont été reçues et sont récapitulées dans le tableau suivant :

Banque	Montant	Durée	Taux fixe	Périodicité des intérêts	Modalité de remboursement	Frais de dossier	Remboursement anticipé
Crédit Agricole	450 000 €	24 mois	2,99 %	annuel	In fine	450 €	Avec indemnité financière et de gestion (2 mois d'intérêts)
Caisse d'épargne	450 000 €	24 mois	2,52 %	trimestriel	In fine	400 €	Avec préavis, sans frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Accepte l'offre de la Caisse d'Épargne, la mieux disante,**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt.**

4 votes contre : Pascal OZANNE, Patrick GOMET, Julie DA SILVA FERREIRA, Joël VIRON.

Valérie MARTIN et Karine PERRET ne prennent pas part au vote.

Julie DA SILVA FERREIRA explique que les quatre élus ayant votés contre ne sont pas contre la construction du tennis, mais sont contre le fait que la Mairie s'engage seule financièrement dans ce projet et rappelle qu'il était prévu un autofinancement sans emprunt.

Daniel TROUPILLON réexplique le fonctionnement du reversement du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) en N+2. Cet emprunt à court terme est souscrit à un taux relativement faible. Il ajoute que le recourt à cet emprunt va permettre le paiement du démarrage des travaux du tennis et que le reste du budget d'investissement va servir à d'autres projets.

Joël VIRON redemande pourquoi le tennis n'est pas financé par la Communauté de Communes.

Madame le Maire rappelle que le gymnase intercommunal est utilisé par le collège et touche donc tous les collégiens du canton. La Communauté de Communes n'a pas vocation à financer un équipement qui ne servira qu'à une association lorriçoise. Le complexe multisport s'est retrouvé sur le territoire de Lorris par praticité, il aurait très bien pu être placé à Vieilles-Maisons-sur-Joudry ou Coudroy par exemple.

7) Convention d'objectifs pour l'exploitation du Cinémobile

Daniel TROUPILLON rappelle que la Commune de Lorris accueille depuis de nombreuses années le cinéma itinérant « Cinémobile » dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CICLIC, fixant les objectifs et moyens relatifs à l'exploitation du service du Cinémobile. L'actuelle convention arrive à son terme et il convient d'en conclure une nouvelle à compter du 1^{er} août 2025 pour une durée de 2 ans.

La participation financière de la commune se compose comme suit :

	Du 01/08/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2026 au 31/12/2026
Cotisation forfaitaire	416,67 €	525,00 €
Cotisation variable	510,50 €	1 072,05 €
Total	927,17 €	1 597,05 €

Daniel TROUPILLON ajoute que seulement 46 communes de la Région Centre Val de Loire adhèrent au CICLIC et que la Commune de Lorris est bien classée concernant son implication dans les animations, sa participation et son taux de fréquentation. Il informe que le CICLIC rencontre des difficultés financières et cherche des solutions (augmentation des cotisations et des tickets de cinéma). Le cinémobile est présent 10 fois par an pour les séances tous publics et également pour des séances d'animations, scolaire et périscolaire pour un total de 21 passages en 2024 sur notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

7) Modification du règlement intérieur des agents de la commune

Madame le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement du travail au sein de leurs services. Elle ajoute que la municipalité de Lorris est déjà dotée d'un règlement intérieur qu'il convient cependant de mettre à jour régulièrement.

Le règlement intérieur a pour objectif de :

- Fixer les règles de fonctionnement interne à la collectivité,
- Rappeler les droits et obligations des agents
- Décliner les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les préciser afin d'organiser la vie dans la collectivité
- Préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel
- Préciser éventuellement certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Madame le Maire informe que le Comité Social Territorial (CST), en date du 13 juin 2025, a validé les modifications portant sur :

- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants et les contrôles qui peuvent être réalisés
- Les congés imposés pour nécessité de Service
- Les congés d'allaitement (jusqu'au 6 mois de l'enfant).
- Les primes mise à jour pour l'attribution du CIA et mise à jour de la prime de la Police Municipale (ISFE)

Julie DA SILVA FERREIRA demande qui fait respecter le règlement intérieur. Madame le Maire explique qu'en premier lieu ce sont les chefs des services, puis le Directeur Général des Services et au dernier niveau elle-même.

Elle précise que le CST se déroule bien, les agents délégués font des propositions, qui sont étudiées et généralement approuvées pour le bon fonctionnement des services. Elle ajoute que la dernière procédure disciplinaire pour un agent de la Commune doit remonter à 17 ou 18 ans, cela prouve la stabilité et la bonne entente dans les équipes.

Pour répondre à la question de Joël VIRON, il est précisé que les contrôles d'alcoolémie pourront être réalisés en binôme par le chef de service, le DGS, un Officier de Police Judiciaire (Maire et Adjoint) et la police municipale. Madame le Maire rappelle les dangers d'un état d'ébriété au travail (conduite de véhicule, accompagnement et surveillance des enfants, etc). Il est précisé qu'un test positif à l'alcool ne peut servir de base à une sanction, il peut uniquement faire cesser un comportement à risque imminent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les modifications du règlement intérieur des agents de la commune.

8) Création d'un poste de saisonnier sur emploi non-permanent pour l'année 2025

Madame Le Maire expose qu'eu égard au fonctionnement du Service Technique, aux besoins du Service « espaces verts » en cette saison et en fonction des congés posés par les agents, il convient de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique à temps complet pour la période d'été-automne. Cette embauche se fera sous forme d'un contrat saisonnier qui ne pourra dépasser le 31 décembre 2025.

Suite aux questions de Julie DA SILVA FERREIRA et Joël VIRON concernant cette démarche nouvelle, Madame le Maire précise qu'une délibération prise en début de mandat suffisait auparavant pour l'autoriser à recruter des saisonniers et des contractuels pour accroissement temporaire d'activité. Depuis l'année dernière, la Préfecture et la Trésorerie demandent une délibération annuelle. Concernant le service des espaces verts, elle rappelle que la charge de travail est bien plus importante pendant la saison printemps / été (plantation, arrosage, tonte, etc.). La commune recrute tous les ans des saisonniers. Ce n'est pas une nouveauté. Ce qui est nouveau, c'est la nécessité de délibérer pour autoriser Madame le Maire à embaucher un saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un emploi non permanent et autorise Madame le Maire à recruter un saisonnier pour le Service « espaces verts ». 1 abstention Joël VIRON.

7. Questions diverses

18) Un point sur les dossiers en cours :

➤ Restauration générale de l'Église

Les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions. Les entreprises travaillent bien. Le chantier progresse correctement.

➤ Préau et sanitaires du restaurant scolaire

La réception des travaux a été effectuée le vendredi 27 juin, à 9h00 avec des réserves. Les finitions devront être réalisées en totalité pour le 31 juillet au plus tard, afin que les réserves soient levées.

Elle rappelle que le suivi du chantier par l'architecte maître d'œuvre n'a pas été réalisé de façon optimale. Le résultat est satisfaisant et les entreprises ont bien travaillé. Les espaces verts seront développés et optimisés pour plus de verdure, moins de bitume donc plus de fraîcheur.
L'inauguration s'est déroulée le lundi 30 juin à 15h00.

Delphine HÉAU-MARY demande s'il est possible, dans un avenir proche, d'ajouter une réserve d'eau et des panneaux solaires afin que le bâtiment soit encore plus écologique.

Madame le Maire indique qu'il y aura sans doute encore des améliorations à apporter dans le futur.

➤ Distribution du BIL

Corinne GERVAIS rappelle que la distribution du BIL a été successivement effectuée par des salariés du SEG (Emploi Gâtinais) puis par la Poste. Dans les 2 cas, il a été constaté des manquements et erreurs.

Sont évoquées, d'autres solutions :

- la mise à disposition du BIL en Mairie et chez les commerçants (les lorriçois viendraient le chercher),
- le BIL numérique (déjà en ligne sur le site Internet).

Il a été proposé à la commission communication de faire un appel aux bénévoles. Il y a eu très peu de retours, presque uniquement les membres du COCAL, que nous remercions par ailleurs. Les rues ont été listées dans un tableau et les bénévoles se sont inscrits. Il reste à ce jour des rues sans distributeur, c'est pourquoi, les élus sont sollicités pour participer.

➤ Informations du SICTOM par Philippe KUTZNER

Le SICTOMAG, exemplaire déposé sur table, a été distribué nominativement par la Poste. La 1ère collecte des poubelles jaunes a été effectuée ce jour (jeudi 3 juillet). Si des administrés rencontrent des difficultés, il faut en informer le SICTOM en communiquant nom, adresse et problématique. Le rythme et les habitudes vont s'installer au fil des semaines.

Le composteur partagé sera inauguré le vendredi 11 juillet à 18h30, à proximité du musée de la Résistance, avec animation et distribution de bio-seaux.

8. Questions écrites des conseillers municipaux

Questions écrites de Patrick GOMET :

- Au vu des températures, le feu d'artifice du 13 juillet sera-t-il tiré ?

Madame le Maire informe que la Préfecture a été sollicitée, mais qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de restriction pour le 13 juillet. En début de semaine, la décision sera prise de le maintenir ou de le reporter aux Médiévales (fin septembre / début octobre). Il faudra convenir de la date avec l'artificier.

Jean-Pierre MARTIN demande si le bal du 13 juillet pourrait être organisé sous la Halle en cas de report du feu d'artifice. Madame le Maire indique qu'il faudra voir avec le Comité des Fêtes (organisateur).

Point canicule : Madame le Maire explique avoir participé régulièrement à des visio-conférences, cette semaine avec la Préfecture, afin d'organiser au mieux les services et les écoles, mettre en place des protections pour les plus fragiles et les travailleurs. Elle rappelle que la climatisation a été installée à la crèche et à l'EHPAD.

Les élèves sont restés dans les bâtiments pendant les récréations, ou ont été gardés par les familles quand cela était possible. Les enseignants et l'équipe du restaurant scolaire avaient acheté des pulvérisateurs pour rafraîchir les enfants. Les ventilateurs étaient en fonction.

- Un compromis de vente de la maison De Jésus a t'il été signé ?

Madame le Maire informe avoir fixé la date de signature auprès du Notaire Bourges au mardi 29 juillet.

- Pour donner suite à ma demande à la Police Municipale, va t'on remettre l'interdiction de se garer, au niveau du bateau de l'ancienne entrée de la maison du notaire, Place St Nicolas pour nos PMR ?

Madame le Maire rappelle que pour ce genre de question, il convient de la poser à elle-même, à un Adjoint (en fonction de leur délégation) ou au DGS. Elle ira constater sur place et demandera au responsable des services techniques de faire le nécessaire, si besoin.

- Patrick GOMET fait part du remerciement des commerçants pour l'organisation de la fête de la musique et notamment pour la mise en place des arrêtés de circulation et stationnement.

Madame le Maire remercie Corinne GERVAIS pour la coordination, le Service Communication de la Mairie, les Services Techniques pour la préparation et la Police Municipal pour leur présence le jour-j.

9. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 11 septembre 2025, Salle Blanche de Castille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Christiane TROUPILLON

Conseillère municipale
Secrétaire de séance



Le Maire

Valérie MARTIN

